sgen Cfdt: ÉTRANGER

Édito du 09 juin 2023

Retraites :
mépris des partenaires sociaux et du parlement

Un pas vers une démocratie illibérale ? Cette semaine, nous avons vécu deux moments forts qui révèlent des limites dans un climat de doute et de défiance à l'égard des institutions. Le 6 juin, une quatorzième journée de mobilisation s'est traduite par la présence de milliers de personnes dans la rue. Cette nouvelle mobilisation s'est une fois encore déroulée dans le calme et avec le soutien puissant de l'opinion publique.

Sur le plan politique, le groupe parlementaire LIOT a présenté, ce jeudi 8 juin, une proposition de loi visant à abroger la loi retraite d'initiative gouvernementale. Ce texte soutenu par les oppositions se voit amputé, avant toute discussion, de son article fondamental, la suppression de l'âge légal à 64 ans, par la commission des Affaires sociales.

Avant tout débat en séance plénière au Parlement, Mme Yaël Braun-Pivet, Présidente de l'Assemblée nationale, garante supposée de la séparation des pouvoirs, prend l'initiative de refuser tout amendement visant à rétablir la proposition du groupe LIOT dans sa version initiale afin, situation ô combien paradoxale, de ne pas permettre aux député·es de voter sur ce texte de suppression des 64 ans.

La Présidente de l'Assemblée nationale répond à la volonté du pouvoir macroniste, à son chef et à sa majorité, en s'appuyant sur l'article 40 de la Constitution, article jamais utilisé dans le cadre d'une niche parlementaire, ce qui est le cas de cette proposition de loi.

Triste jour pour l'Assemblée nationale ! Le groupe LIOT a finalement retiré sa proposition de loi visant l'abrogation du recul de l'âge légal de départ à la retraite, le président du groupe livrant le constat selon lequel *« il ne reste plus rien de notre texte, sauf les amendements de la minorité présidentielle »*. L'abaissement du pouvoir du Parlement, déjà faible dans le cadre du parlementarisme rationalisé de la Ve république devient encore plus manifeste ; plus grave encore : les droits de l'opposition sont abîmés, notamment le droit fondamental d'amendement dont dispose tout parlementaire.

Dans une telle configuration politique et sociale, peut-on tourner la page retraite ? Devons-nous revoir nos méthodes et notre positionnement face à un pouvoir politique qui nous ignore ?

Nous devons, au Sgen-CFDT de l'étranger, y réfléchir, le congrès du 3 juillet peut être une opportunité d'ouvrir un tel débat.

Sgen-CFDT de l'étranger – 47 avenue Simon-Bolivar – 75950 PARIS cedex 19
tél. +33 1 56 41 51 20 – télécopie +33 1 56 41 51 11 – courriel etranger@sgen.cfdt.fr – skype sgenetranger
https://etranger.sgen-cfdt.fr – facebook Sgen-CFDT Etranger – twitter @sgenetranger